

Le Sud global : un espace de sens d'un nouvel ordre international

BISSUE BI-NZE Archange ¹

Institut des sciences politiques Louvain-Europe, Université catholique de Louvain, Belgique

Received: 03/06/2025

Revised: 29/09/2025

Accepted: 05/02/2026

Citation (APA)

Bissue Bi-Nze, A. (2026). Le Sud global : Un espace de sens d'un nouvel ordre international. *Revue d'Études Sino-Africaines*, 5(1), 58-79. <https://doi.org/10.56377/jsas.v5n1.5879>

Résumé

Le Sud global est un espace de sens, de déviance à l'ordre international actuel et de défiance à la conduite imposée par l'Occident. Ayant pour locomotive les BRICS et pour chefs de file la Chine et la Russie, avec une contribution de 80 % à la croissance mondiale, regorgeant trois bassins forestiers importants (Amazonie, Congo, Bornéo-Mékong) d'une superficie de 10 940 000 Km², représentant 85 % de la démographie mondiale, 60 % du PIB mondial et 52 % du PNB mondial environ, le Sud global est un acteur qui impulse une dynamique pour un ordre mondial nouveau, fondamentalement hybride. Ce nouvel ordre international multipolaire, se traduirait, entre autres : par un équilibre des forces (l'ordre par l'équilibre) ; un respect des règles (l'ordre par le droit) ; une réforme des institutions/organisations internationales (BM, FMI, OMC, Nations Unies) ; une coexistence entre les valeurs du monde occidental et celles que les pays du Sud global ont en partage. En convoquant la théorie constructiviste et réaliste, l'approche historique et les perspectives géographiques (géographie politique, géopolitique et géostratégie), cette réflexion soutient que le Sud global veut sortir de l'actuel ordre international asymétrique, au regard des déséquilibres qu'il entretient depuis des décennies.

Mots clés : Sud global, espace de sens, contestation, nouvel ordre international, BRICS, réalisme, constructivisme.

¹ BISSUE BI-NZE Archange est docteur en sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (UCL), collaborateur scientifique à l'Institut des sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE) et chercheur associé au Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI). <https://orcid.org/0000-0001-6575-3343>

The Global South: a space for meaning in a new international order

Abstract

The Global South is a space of meaning, of deviation from the current international order, and of challenge to the norms imposed by the West. Led by the BRICS and driven by China and Russia, contributing for 80 % to global growth, it possesses three majors rainforest basins (Amazon, Congo, Borneo-Mekong) covering an area of 10 940 000 km², represents 85 % of the world's population, approximately 60 % of global GDP, and 52 % of global GNP. The Global South is a driving force in the dynamics of a fundamentally hybrid new world order. This new multipolar international order would be characterized, among other things, by: a balance of power (an order based on equilibrium); respect for the rules (an order based on law); and a reform of international institutions and organizations (World Bank, IMF, WTO, United Nations); and through a coexistence between the values of the Western world and those shared by the countries of the South. Drawing on constructivist and realist theory, the historical approach and geographical perspectives (political geography, geopolitics and geostrategy), this reflection argues that the global South wishes to escape the current asymmetrical international order, given that this imbalance has persisted for decades.

Keywords: Global South, space of meaning, protest, new international order, BRICS, realism, constructivism.

Introduction

Dans les relations internationales² en constante mutation³, résultant de paramètres divers (guerres, crises économiques, recomposition géopolitique, etc.), le concept d'ordre a retenu l'attention de nombreux chercheurs⁴, ouvrant un débat sur la distinction fondamentale entre ordre international, ordre mondial et ordre global⁵ (H. Bull, 1977 ; R. Aron, 1984 ; S. Hoffman, 1985 ; G. Bertrand, 2004). Si nous

² Cette expression renvoie aux rapports multiformes observés sur la scène internationale par différents acteurs, notamment les États, les organisations internationales, les ONG, les entreprises multinationales, etc.

³ Lire : Santander, Sébastien (2025), *Dynamiques des relations internationales. Acteurs, enjeux et perspectives*, Liège, Presses Universitaires de Liège.

⁴ Citons quelques-uns : H. Bull, 1977 ; K. Waltz, 1979 ; R. Aron, 1984 ; S. Hoffman, 1985 ; P. Moreau Defarges, 1998 ; D. Deudney et G. J. Ikenberry, 1999 ; R. L. Schweller, 2001 ; G. Bertrand, 2004 ; D. Battistella, 2004 ; G. J. Ikenberry, 2011 ; G. J. Ikenberry, 2016 ; H. Kissinger, 2016 ; B. Badie, 2016 ; V. Pouliot, 2017 ; B. Badie, 2018 ; B. Badie, 2019 ; B. Badie, 2019 ; K. L. Lascurettes, 2020 ; G. J. Ikenberry, 2020 ; A. Phillips et C. Reus-Smit, 2020 ; K. L. Lascurettes et M. Poznansky, 2021 ; H. Thompson, 2022 ; N. Græger, B. Heurlin, O. Wæver et A. Wivel, 2022 ; J. D. Wadephul, 2022 ; Philip G. Cerny, 2022 ; C. Reus-Smit et A. Zarakol, 2023 ; A. Zarakol, 2024 ; F. Ramel, 2024.

⁵ Une présentation de ces ordres est faite dans l'article intitulé « ordre international, ordre mondial, ordre global ». *Primo*, l'ordre international « désigne un ordre, un système, voire une "société" dont les acteurs ou les unités les plus importantes sont les États-nations. Il est évidemment question ici de l'ordre westphalien et de ses concepts clés : la souveraineté nationale et, par conséquent, l'absence d'autorité supérieure à elle, d'où la situation d'anarchie (au sens étymologique) des relations internationales ». Il expose l'explication de Hedley Bull (*The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*) selon laquelle : « Un système international existe dès lors que "deux États au moins sont en contact et interagissent de telle sorte qu'ils sont des facteurs nécessaires dans les calculs de l'autre". Ce système devient une "société internationale" au sens premier, c'est-à-dire une "société d'États [...]" lorsqu'un groupe d'États, conscients de certains intérêts communs et de valeurs communes, forme une société dans la mesure où ils se conçoivent comme limités dans leurs relations les uns avec les autres par un ensemble commun de règles et participent à l'activité d'institutions communes" ». *Secundo*, l'ordre mondial selon H. Bull est extensif, en ce sens qu'il prend en compte « "l'ordre à l'échelle interne ou locale, fourni par les États individuellement, et [...] l'ordre à l'intérieur du système politique mondial au sens large, dont le système interétatique est seulement parti. L'ordre mondial est plus fondamental et primordial que l'ordre international parce que les unités ultimes de

employons ces expressions indistinctement, nonobstant l'intitulé de la réflexion privilégiant le terme ordre international⁶, au regard des questionnements sur l'émergence et l'effondrement des ordres⁷, que signifie préalablement la notion d'ordre ? Philippe Moreau Defarges (1998, p. 4-7) donne une explication extensive de l'ordre⁸ qui plante le décor d'une compréhension partagée :

Un ordre peut être défini comme un ensemble plus ou moins cohérent, plus ou moins stable de principes, de règles, de pratiques [...] Tout ordre implique un dosage complexe de droit et de force, de libre consentement et de contrainte, tenu ensemble par un esprit particulier qui lui assure sa légitimité. [Si] tout ordre est unique, [ce] qui est à l'origine d'un ordre [est l'existence d'une] ou des menaces. [...] Un ordre, s'il est une réponse à une menace – réelle et/ou imaginaire –, produit une société, organise une répartition des tâches, fixe des structures de pouvoir ; cet ordre veille à assurer sa perpétuation par des rites, des cérémonies, par l'éducation et par la formation d'élites. Dans cette perspective, tout ordre est une création permanente ; pour se maintenir, il doit sans cesse s'adapter aux circonstances, au mouvement permanent des choses. [...] Tout ordre vise à faire face à des besoins, fondamentalement de sécurité. [...] Un ordre, une fois établi, s'articule autour de trois éléments : [1/ Des références et des valeurs communes.] Tout ordre suppose que les hommes qui en relèvent raisonnent ou soient conduits à raisonner à peu près avec les mêmes schémas de pensée ; [2/ Une configuration acceptée, des positions et des forces.] Pour qu'il y ait ordre, chacun doit connaître sa place. [De même,] à un moment donné, pour de multiples raisons, les positions, les rapports de force se stabilisent, s'officialisent ; [3/ Des institutions :] il n'est pas d'ordre sans institutions. Celles-ci remplissent deux fonctions : [primo,] organiser les échanges, les communications, afin notamment de canaliser, de maîtriser les conflits pour que ceux-ci ne dégénèrent pas en affrontements ouverts ou pour qu'à l'inverse, ils ne stagnent pas et deviennent des abcès sans solution ; [secundo,] garantir le maintien de l'ordre.

La naissance ou l'existence d'un ordre est sous-tendue par un sens que cet ordre produit et diffuse (K. Waltz, 1979 ; H. Bull, 1977 ; S. Hoffman, 1985 ; P. M. Defarges, 1998 ; B. Buzan et R. Little, 2000 ; P. G. Cerny, 2022). Dans *Un monde privé de sens*, Zaki Laïdi (1994, p. 15) définit le *sens* à travers le triptyque fondement, unité et finalité. Selon lui, si le fondement est le principe primordial sur lequel

la grande société de toute l'humanité ne sont pas les États (ou les nations, tribus, empires, classes ou partis) mais les êtres humains pris individuellement [...]. L'ordre mondial, enfin, est moralement supérieur à l'ordre international" puisque ses valeurs sont celles de toute l'humanité, et pas seulement celles qui priment dans la société internationale » (G. Bertrand, 2004, p. 99-101).

⁶ Il s'agit de l'ordre établi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans l'article « Vers un nouvel ordre international ? », il ressort que cet ordre fait face à des contestations : « Les dynamiques géopolitiques, économiques et technologiques actuelles ont sapé les fondements de cet ordre, ouvrant la voie à l'émergence d'un nouvel équilibre mondial » (M. Quessard, S. Samaran, et B. De Treglode, 2023, p. 9).

⁷ Dans « International Order in Theory and Practice », Kyle L. Lascurettes et Michael Poznansky tentent de répondre aux questions suivantes : « les ordres sont-ils produits par un seul acteur ou un sous-ensemble sélectionné d'acteurs privilégiés et puissants, ou sont-ils créés par de nombreux acteurs qui sont à peu près égaux et indifférenciés en termes de capacités et de statut ? [...] les ordres proviennent-ils du comportement intentionnel d'acteurs particuliers, ou sont-ils le résultat agrégé de nombreux comportements et interactions qui produisent un résultat qu'aucun acteur n'avait anticipé ? ». Ils concluent qu'il existerait « quatre types idéaux d'explications de l'ordre : hégémonique (l'ordre est intentionnel et le pouvoir est concentré), centralisé (l'ordre est spontané, mais le pouvoir est concentré), négocié (l'ordre est intentionnel, mais le pouvoir est dispersé) et décentralisé (l'ordre est spontané et le pouvoir est dispersé). Toutefois, ils invitent à une réflexion sur le « processus par lequel l'ordre peut se transformer ou s'effondrer, en tant que phénomène qui est au moins parfois distinct de la façon dont les ordres émergent en premier lieu. Le critère principal à cet égard est la rapidité avec laquelle les ordres se transforment ou s'effondrent ». Cela se produit « par des processus révolutionnaires ou plus progressivement par des processus évolutifs » (K. L. Lascurettes, et M. Poznansky, 2021, p. 1).

⁸ Il faut distinguer la notion d'ordre des notions de "système" et de "structure" (A. Zarakol, 2024, p. 200 et p. 205). Pour une autre définition du concept d'ordre et sa qualification, lire Ayşe Zarakol (2024, p. 201-204).

s'appuie un projet commun et l'unité renvoie au rassemblement et à la perception du monde dans un schéma général cohérent, la finalité, elle, est une projection vers un ailleurs réputé meilleur.

Si globalement, l'Occident, et particulièrement, l'Union européenne, se présente comme un *espace de sens*, de production et de diffusion des normes, faisant de l'Europe « un “empire normatif” qui chercherait à obtenir par la norme ce que les autres obtiennent par la force » (Z. Laïdi, 2008, p. 13), il sied de savoir ce qu'est un espace de sens et ce qu'il n'est pas ? Répondre à cette interrogation clarifiera la logique de notre argumentaire, qui met en avant de manière systémique trois concepts : Sud global, ordre international et espace de sens.

[Les espaces de sens] ne sauraient être définis ou pensés comme des blocs étanches et opposés régis par des critères rigides d'inclusion et d'exclusion. À l'heure de la mondialisation, cette démarche est à peu près impossible. Ils peuvent encore moins se comprendre comme des unités politiques supplantant les États-nations dont le rôle historique aurait été épuisé. Ils doivent plutôt être définis comme des espaces aux frontières incertaines, mais désireux d'exprimer une identité collective singulière à des fins de différenciation identitaire, de pesée politique, de rationalisation économique, voire [...] de légitimation politique interne. Ce sont des espaces flous qui par tâtonnement tentent de dégager un « Nous » construit autour de significations régionales communes. Ces espaces de sens peuvent exprimer une certaine volonté politique. [...] Un espace de sens peut exister moins à travers la volonté des acteurs qui le composent, qu'à travers le regard que portent les autres sur lui. [Plus clairement, les espaces de sens sont] des tentatives d'organisation de la pluralité du monde sur des bases qui n'invalident ni les formes d'organisation précédentes [...] ni celles qui se font jour [Ces espaces] tendent à “stabiliser” sur une base régionale la pluralisation du monde. Cette pluralité se décline sur [plusieurs modes, notamment celui] des vérités, qui ne sont plus sur le mode universaliste-occidental [l'occidentalisation du monde et] de l'organisation géopolitique du monde, qui n'est plus bipolaire (Z. Laïdi, 1998, p. 9-11). Un espace de sens est ce qui permet à un ensemble [socioculturel] et économique territorialisé au-delà des simples configurations nationales d'occuper une position spécifique dans l'espace mondial et face aux autres ensembles qui le constituent, ou qu'il est encore ce que cet ensemble ambitionne de produire lorsqu'il admet sa carence à cet égard (G. Hermet, 1998, p. 47).

En effet, la montée en puissance des relations Sud-Sud dans un monde en décentrage progressif est l'un des aspects d'un ordre multipolaire (A. Zacharie, 2013, p. 178-195). Mieux, on constate que l'essor de nouvelles puissances issues du Sud contribue à décentraliser progressivement le monde (S. Santander, 2009, p. 237). L'ordre mondial est en mutation (K. M. Lascurettes, 2020 ; E. Balta et O. Soli, 2023 ; R. Dalio, 2024). Il est passé du leadership américain à un monde multiplexe (pluraliste) et décentré (A. Acharya, A. Estevadeordal et L. W. Goodman, 2023, p. 2339). Pour Guiyin Zhou, la dynamique des pays du Sud comprend trois phases depuis la Seconde Guerre mondiale : « la décolonisation (1945-1989), la mondialisation (1990-2008) et l'essor des économies émergentes en tant que groupe (depuis 2009) ». D'après lui, les pays du Sud « ont d'abord agi comme des “rebelles”⁹, puis comme des “participants réactifs” et maintenant comme des “agents actifs” au sein du système [international] » (G. Zhou, 2024, p. 58). S'étant rendu compte de leur importance, ces pays souhaitent reconfigurer l'ordre international actuel traversé par des turbulences internes et externes.

⁹ Dans *Les globalistes. Une histoire intellectuelle du néolibéralisme*, l'historien canadien Quinn Slobodian souligne que la troisième rupture du XX^e siècle, le siècle néolibéral, est « la révolte des pays du Sud dans les années 1970. Avec le choc pétrolier de 1973-1974, les acteurs postcoloniaux se retrouvent sur le devant de la scène. Les pays pauvres expriment de fortes revendications en matière de redistribution économique et de stabilisation, formulées dans la déclaration pour un “nouvel ordre économique international” adoptée par l'Assemblée des Nations unies en 1974 » (Q. Slobodian, 2022, p. 29).

L'ordre international actuel est donc contesté et confronté à de profondes transformations. La montée des puissances émergentes, le déclin de l'influence occidentale, les mouvements nationalistes, les conflits régionaux et les défis transnationaux sont autant de facteurs qui contribuent à cette transition vers un nouvel ordre international. [...] Ce nouvel ordre international « décentré » des préoccupations occidentales marque donc une transition majeure dans les équilibres mondiaux. L'Occident n'est plus le seul centre de pouvoir et d'influence, de nouvelles forces émergent [le cas du Sud global] avec leurs propres visions du monde (M. Quessard, S. Samaran et B. De Treglode, 2023, p. 13).

Soulignons que l'ordre international actuel est l'ordre international libéral circonscrit autour de cinq éléments sur lesquels repose le libéralisme structurel, à savoir (D. Deudney et G. J. Ikenberry, 1999, p. 195) : la sécurité co-contrainante, l'hégémonie pénétrée, la semi-souveraineté et les grands pouvoirs, l'ouverture économique, l'identité civique et la communauté. On peut le résumer en trois blocs : l'ordre de sécurité, l'ordre économique et l'ordre des droits humains. Si cet ordre a réussi au fil du temps, du fait que ses règles et ses institutions ont, non seulement, consacré l'ouverture du commerce et les marchés libres, mais aussi, fourni des outils aux gouvernements pour gérer l'interdépendance économique et sécuritaire ; parallèlement, il a semé les germes de son effondrement (G. J. Ikenberry, 2011, p. 68). Ainsi, les perceptions divergentes entre les pays occidentaux et non occidentaux au sujet de l'ordre international (H. Kundnani, 2017, p. 6-8), réactualisent les ambitions des pays du Sud global via les alliances narratives des BRICS (A. Homolar et O. Turner, 2024), qui œuvrent pour un ordre international nouveau. De ce fait, interroger le Sud global renvoie à saisir la diversité des approches, la complexité des éléments structurants et la spécificité de cette terminologie qui illustre une fragmentation du monde et de l'ordre international (B. Badie, 2016 ; P. G. Cerny, 2022 ; F. Ramel, 2024, p. 33-105).

Dès lors, que sous-entend la notion de Sud global ? Comment peut-on l'examiner à l'observation des configurations géopolitiques mondiales ? Autrement dit, en quoi le Sud global serait-il un espace de sens d'un nouvel ordre international ? Nous défendons l'idée selon laquelle le Sud global veut sortir de l'actuel ordre international asymétrique, au regard des déséquilibres qu'il maintient dans les relations internationales depuis des décennies (R. L. Schweller, 2001 ; A. Zacharie, 2013 ; S. Sidani, 2014 ; V. Pouliot, 2017 ; B. Badie, 2018 ; M. Albaret, 2022). L'objectif de cette analyse est de contribuer à la banque de données heuristiques sur le positionnement du Sud global dans les relations internationales en cours de métamorphose, en vue de produire un ordre mondial nouveau¹⁰.

À titre de rappel, tout ordre a pour ossature une vision portée par des Hommes, les mécanismes qui le rendent légitime, les institutions et les pratiques en lien avec cette vision du monde (B. Buzan et R. Little, 2000 ; A. Phillips et C. Reus-Smit, 2020). D'où, résultant d'un contexte qui le façonne continuellement, un ordre, une fois établi, « même s'il est dominé par un principe, trouve un équilibre toujours temporaire de la combinaison de plusieurs principes tout autant complémentaires que contradictoires » (P. Moreau Defarges, 1998, p. 15). En cela, dans le rapport d'un individu face à une situation, ce qu'il considère comme désordre peut être ordre et ce qu'il considère comme ordre pourrait être désordre (Saint-Augustin, 1997, p. 75). Cette observation augustinienne est révélatrice des turbulences de la scène internationale où plusieurs analystes y observent l'effritement (M. Quessard, S. Samaran, et B. De Treglode, 2023), voire les disruptions de l'ordre mondial actuel (S. Salzman, 2019 ; H. Thompson, 2022). Il n'y a plus un schéma directeur à suivre provenant de l'espace de sens

¹⁰ Lire : S. Grovogu, 2011 ; S. Haug, J. Braveboy-Wagner et G. Maihold, 2021 ; J. Heine, 2023 ; M. Duclos, 2023 ; T. Bordachev, 2023 ; W. Huiyao, 2023 ; A. Adebajo, 2023 ; A. Abdulla, 2023 ; F. A. Lukyanov, 2023 ; R. Agrawal, 2023 ; V. Capdepuay, 2023 ; R. Gopaldas, 2023 ; P. Stephens, 2023 ; C. Omimami, 2024 ; N. Baverez, 2024 ; R. Dalio, 2024 ; H. Ben Hammouda, 2024 ; V. Niquet, 2024 ; A. Paulet, 2025 ; Z. Mampilly, 2025.

occidental, qui a longtemps dominé l'ordre international (J. D. Wadephul, 2022 ; A. Zarakol, 2024 ; E. Todd, 2024) ; désormais, il existe d'autres schémas de fonctionnement que promeut le Sud global.

Pour cette étude, nous convoquons deux théories : le réalisme et le constructivisme (J.-J. Roche, 2001, p. 20-98 ; G. Dussouy, 2007, p. 50-53 et p. 58-67 ; A. Macleod, 2010, p. III-229 ; D. O'meara, 2010, p. 424-479 ; J.-B. Jeangène Vilmer, 2020, p. 23-42 et p. 84-93). Leur recours est utile dans la mesure où les espaces de sens sont organisés autour de normes, de principes, de valeurs, de visions partagées et ils sont traversés par des luttes internes soutenues par les ambitions unilatérales (et même bilatérales et multilatérales) de domination, de puissance, d'influence des acteurs, etc. De plus, notre méthode d'analyse est une symbiose entre la géographie politique (espace comme cadre), la géopolitique¹¹ (espace comme enjeu), la géostratégie (espace comme théâtre d'affrontement entre les acteurs) (S. Rosière, 2001) et l'approche historique (C. Seignobos, 2014). En mobilisant des travaux spécialisés dans une perspective transdisciplinaire (S. Fitzbay, 2023), cette réflexion s'organise en trois points : le Sud global en tant qu'espace de sens, l'ordre international de 1945 à nos jours et le Sud global considéré comme acteur d'un nouvel ordre international en devenir.

I. Le Sud global en tant qu'espace de sens : de déviance à l'ordre international et de défiance à l'Occident

Considéré comme un champ de pouvoir, le Sud est un outil d'analyse permettant de comprendre divers domaines de la scène internationale, entre autres : l'économie, l'histoire, la politique, la géographie (N. Sud et D. Sánchez-Ancochea, 2022, p. 1145). Il est sans aucun doute que c'est l'ancien tiers-monde, conceptualisé en 1952 par le démographe et économiste français Alfred Sauvy (1952, p. 5 ; 1986, p. 81-83), qui est devenu à tort ou à raison le Sud global (M. Duclos, 2023, p. 11). Par la profusion de son utilisation (S. Haug, J. Braveboy-Wagner et G. Maihold, 2021) – 1 600 usages en 2020 (F. Polet, 2023, p. 11) – afin de décrire la fragmentation du monde et de ranger en un bloc les pays partageant globalement des positions similaires sur diverses questions mondiales (L. Brooke-Holland, 2024), le Sud global a trouvé une large résonance dans le débat public¹² (T. Garcin, 2024, p. 2 ; S. Le Gouriellec, 2023, p. 46). Selon certains observateurs, le Sud global peut s'entendre différemment, entre autres : « une catégorie analytique, un programme politique, une étiquette, un foyer, un marqueur identitaire ou un terme [que certains acteurs] utilisent parce que d'autres le font » (S. Haug, 2021, p. 2031).

Si le Sud global existe du fait de son usage courant et récurrent (V. Capdepuy, 2023, p. 11), s'il s'identifie et s'analyse comme un espace de sens, il traduit une protestation manifeste contre l'objectivation et la domination occidentale, en dénonçant la distribution du pouvoir de manière inégale dans le système international (N. Sud et D. Sánchez-Ancochea, 2022, p. 1143-1144) et en se constituant comme un contrepoids dans les relations Nord-Sud. Dans ce sens, les pays du Sud global partagent un éthos commun, c'est leur ressentiment à l'égard de l'Occident (M. Duclos, 2023, p. 13). Leurs réactions face à la guerre en Ukraine, notamment les votes à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme de l'ONU (A. Bissue Bi-Nze, 2024b, p. 40-42), ont montré une désoccidentalisation du monde (M. Duclos, 2023, p. 11). Le Sud global est un espace de déviance à

¹¹ Elle a une place importante dans la construction de l'ordre international actuel (G. J. Ikenberry, 2014, p. 84).

¹² Dans l'article « Du "Sud" au "Sud global" », François Polet l'explique. Pour lui, deux logiques analytiques y participent : 1/ « le champ polymorphe des études postcoloniales/décoloniales, qui s'attache à débusquer et à déconstruire les traces du regard colonial dans les représentations collectives et les productions culturelles au sens large » ; 2/ Cette notion renvoie alors aux populations "subalternisées", dont les connaissances ont été dévaluées, marginalisées, folklorisées par l'expansion civilisationnelle occidentale, dont la mondialisation n'est que le dernier avatar. Dans cette acception, le "Sud global" est relativement déterritorialisé, il se trouve également dans le Nord géographique, à travers la présence de migrant·es et de descendant·es des empires coloniaux dans les grandes villes d'Europe et des États-Unis » (F. Polet, 2023, p. 11-12).

l'ordre mondial, de défiance à l'Occident et de construction d'une architecture économique, financière, politique qui œuvre pour une certaine « équité » et qui tient compte des réalités de l'ordre mondial et du système international en mutation. Actuellement, « le Sud global sert de point de ralliement des mécontentements tout en reflétant les conditions économiques et les inégalités historiques à l'échelle internationale » (R. Gopaldas, 2023). C'est pourquoi, le Sud global souhaite un nouvel ordre international non marginal, plus multipolaire et moins unidirectionnel (V. Capdepuy, 2023, p. 1).

Ainsi, s'érigeant en espace de sens, le Sud global tient sa pertinence réflexive de sa performativité (V. Capdepuy, 2023, p. 11). « Il s'agit surtout d'obtenir une meilleure représentation dans les processus de décision de la gouvernance mondiale dans les domaines sécuritaire, économique et monétaire » (F. Polet, 2023, p. 12). D'où il peut s'examiner à travers la géographie politique et la géostratégie. En considérant le niveau d'échelle (S. Sassen, 2009, p. 14), la notion de Sud global « renvoie au même ensemble de pays que celle de 'Sud', à savoir les nations d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie (hormis le Japon et la Corée du Sud) et d'Océanie (hormis l'Australie et la Nouvelle-Zélande) » (F. Polet, 2023, p. 10 ; N. Dados, et R. Connell, 2012). De plus en plus perçue comme un concept géopolitique (R. Gopaldas, 2023 ; T. Garcin, 2024), il regroupe « une variété de pays ayant peu de points communs, de grandes puissances comme la Chine ou l'Inde à des pays en grande précarité (V. Capdepuy, 2023, p. 1), comme le Soudan ou le Yémen. Comme nous l'avons brièvement souligné, le Sud global s'inscrit dans un champ lexical du Sud qui comprend le tiers-monde et la périphérie pour désigner « des régions en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, principalement (mais pas toutes) à faible revenu et souvent marginalisées ». Par conséquent, « l'utilisation de l'expression "Sud" marque un changement d'une focalisation centrale sur le développement ou les différences culturelles vers une focalisation sur les relations de pouvoir géopolitiques » (N. Dados, et R. Connell, 2012, p. 12).

Précisons que l'exaspération du Sud global et sa volonté de créer un espace de sens trouvent leur origine dans la période bipolaire¹³. En effet, le Nouvel ordre économique international (NOEI)¹⁴ fut une erreur dans le fonctionnement du système international (A. Zacharie, 2013, p. 123-125), car il a mis en place et a favorisé un traitement différencié entre les pays du Nord et ceux du Sud, en faisant la part belle aux pays développés, en marginalisant et en imposant une conduite aux pays en voie de

¹³ « Le tiers-monde qui venait d'accéder à son indépendance a recouru au concept de décolonisation politique, fondé sur le principe de non-alignement. Durant la Guerre froide, cette doctrine entendait trouver un équilibre entre les deux blocs idéologiques et voulait éviter au tiers-monde d'entrer dans leur logique d'affrontement militaire par procuration qui supposait parfois de soutenir ou de renverser des régimes. À la faveur de la conférence de Bandung de 1955, les pays du Sud global se sont mobilisés pour trouver de nouvelles normes d'intervention dans le cadre du régime de gouvernance mondiale afin que des pays d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes puissent recouvrer leur intégrité face aux puissances impériales occidentales. Cette initiative témoignait d'un appel clair à une sécurité collective et à une souveraineté universelle. La conférence de Bandung ambitionnait d'appuyer la décolonisation du tiers-monde, de stimuler la paix dans le monde, de promouvoir la coopération économique et culturelle et de mettre fin à la discrimination et à la domination raciales. Créé en 1961, le Mouvement des non-alignés (MNA) qui compte aujourd'hui 120 États, exigeait de ses membres qu'ils se tiennent à l'écart de toute alliance militaire (OTAN ou autre) et qu'ils refusent tout traité de sécurité bilatéral avec les grandes puissances » (A. Adebajo, 2023, p. 234-235).

¹⁴ Porté par les pays du Sud, le NOEI est né dans les années 1960. Il traduit les revendications des pays du Sud global actuel dans les relations commerciales déséquilibrées entre le Nord et le Sud. Le 1^{er} mai 1974, l'Assemblée générale de l'ONU, en sa 2229^{ème} session plénière, adopta deux résolutions. La première résolution, la *Déclaration 3201 (S-VI) : déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international*. Le paragraphe 1 mentionne ce qui suit : « L'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement ne cesse de croître dans un monde régi par un système qui remonte à une époque où la plupart des pays en voie de développement n'existaient même pas en tant qu'États indépendants et qui perpétue l'inégalité ». La seconde, le *Programme 3202 (S-VI) : programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international*, souligne que : « Devant la perpétuation du grave déséquilibre économique dans les relations entre les pays développés et les pays en voie de développement [...] il importe que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures efficaces pour aider les pays en voie de développement » (Paragraphe 1).

développement (Q. Slobodian, 2022, p. 263-274). Par exemple, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fut perçue, non seulement, comme un outil au service de la puissance américaine, mais aussi, comme un espace de négociation sans marge de manœuvre véritable pour les pays du Sud (Q. Slobodian, 2022, p. 281). C'est en réaction à cette marginalisation continue, cette domination de l'Occident imposant sa vision du monde, voyant qu'ils partagent certains éléments communs et voulant faire entendre une autre rationalité du fonctionnement du monde, les pays du Sud ont constitué un label significatif, leur donnant une étiquette particulière, le Sud global. Ce dernier est un bloc offensif et défensif, fragile et solide, perméable et imperméable, qui bouscule et tente de reconfigurer les relations internationales et spécialement les structures de régulation de l'ordre mondial. De fait, cette analyse ci-dessous retrace laconiquement le sens du Sud global, en faisant une synthèse conclusive sur sa considération en tant qu'espace de sens :

La signification et la pertinence du terme « Sud global » ont fait l'objet de débats. Pour beaucoup, aucun terme unificateur ne peut s'appliquer à des régions et des pays dont les différences tiennent au passé colonial, aux traditions culturelles, aux trajectoires économiques et aux structures administratives ou organisationnelles. Les critiques se trompent. [Et pour cause, le] terme « Sud global » est une désignation symbolique aux implications politiques. Il vise à saisir une cohésion apparue lorsque d'anciennes entités coloniales se sont engagées dans des projets politiques de décolonisation et ont progressé vers la réalisation d'un ordre international postcolonial. À l'heure actuelle, le Sud global trouve ses origines dans l'anticolonialisme du XX^e siècle, la Conférence de Bandung de 1955, le Mouvement des non-alignés de 1961 et le tricontinentalisme cubain [de 1966], entre autres. Bien que l'expression « Sud global » ait gagné en popularité à la fin de la Guerre froide, lorsque le terme « Tiers Monde » a semblé tomber en désuétude, [il] s'agit simplement d'un ajustement du positionnement idéologique et politique afin de refléter les nouvelles formes de contestation autour des héritages du colonialisme. Ainsi, le Sud global incarne l'esprit des engagements du Tiers Monde en ce qu'il continue d'inviter à réexaminer les fondements intellectuels, politiques et moraux du système international. Le Sud global est donc un mouvement multiforme qui souligne la nécessité d'une communauté internationale d'intérêts postcoloniale qui défende les objectifs d'égalité, de liberté et de mutualité sous la forme d'une nouvelle éthique du pouvoir et de la subjectivité à travers la politique étrangère, la solidarité internationale et la responsabilité envers soi-même et envers les autres, dans un ordre international libéré des héritages institutionnels du colonialisme. [Donc,] en tant que mouvement, le Sud global n'a ni structure centrale, ni commandement central, ni porte-parole désigné [.. II] se caractérise [...] par des agendas contingents et évolutifs, intrinsèquement cohérents. [À la fois concept et expression,] le Sud global est [d'une part,] une idée et un ensemble de pratiques, d'attitudes et de relations. [D'autre part,] un appel et une étiquette signifiant l'avènement d'un monde différent, fondé sur la responsabilité envers soi-même et envers les autres (S. Grovogu, 2011, p. 175-177).

2. L'ordre international contesté par le Sud global : entre l'ordre par l'équilibre et l'ordre par le droit de 1945 à nos jours

Si la polarisation (N. Grægeret *al.*, 2022), l'unipolarité (D. Battistella, 2015) et la multipolarité (M. A. Peters, 2022) sont des aspects de l'ordre international de 1945 à nos jours, l'ordre par l'équilibre et l'ordre par le droit servent à comprendre la scène mondiale et le système international dans cette temporalité. En toile de fond, au sortir de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le monde entre dans la Guerre froide (1947-1991) au cours de laquelle l'ordre par l'équilibre règne, malgré la mise en place d'institutions et d'organisations internationales faisant prévaloir l'ordre par le droit. L'ordre par l'équilibre nécessite trois conditions (P. Moreau Defarges, 1998, p. 18-19) : I/ *Un espace organisé*. « Il ne peut y avoir équilibre dans le chaos et la confusion. Le système requiert que se constitue un espace de

jeu, avec un nombre [...] de joueurs, des règles que chacun a suffisamment intériorisées pour qu'elles lui semblent naturelles ». Ces règles souples sont « aisément violées si les circonstances le permettent » ; 2/ *Des déséquilibres limités, maîtrisables par les acteurs concernés*. Si « les enjeux et les déséquilibres sont circonscrits et limités [...], les facteurs de perturbation majeure [seraient] absents ou contrôlés. Les règles fonctionnent à l'avantage, sinon de tous, au moins des détenteurs du pouvoir » ; 3/ *Un arbitre capable d'assurer le maintien de l'équilibre*. « Dans un système d'équilibre, le gardien est un arbitre [qui] est en marge des rivalités d'intérêts [et] dispose de leviers permettant de rétablir l'équilibre si celui-ci est remis en cause ».

Dans le contexte bipolaire, si les deux premières conditions sont observées, la troisième est inexistante : il n'y a aucun arbitre dans l'affrontement idéologique (capitalisme et communisme) et militaire par pays interposés entre les deux blocs (Est et Ouest), opposant les États-Unis et l'URSS. Ces deux Grands ont fait émerger et perdurer, sur plus de 40 ans, un « ordre Est-Ouest » (P. Moreau Defarges, 1998, p. 20), un ordre stable, un ordre par l'équilibre (D. Battistella, 2004) régi par la dissuasion nucléaire – l'équilibre de la terreur. Cet ordre fit plus de torts que de biens, entre autres : l'entrave au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; l'obligation implicite des pays du Sud d'appartenir à l'un des blocs en promouvant son idéologie ; la marginalisation des aspirations des pays du Sud, en leur imposant une conduite à tenir sous peine d'en subir les conséquences ; l'instrumentalisation des institutions de Bretton Woods (BW). La Conférence de Bandung (1955), le MNA (1961), le G77 (1964), la Conférence tricontinentale (1966), le NOEI (1974) traduisent la volonté des pays du Sud de créer un troisième bloc impartial et de faire émerger une autre logique pour un ordre mondial juste et moins discriminant à leur égard (S. Grovogu, 2011 ; A. Zacharie, 2013, p. 106-109 et p. 123-127 ; B. Badie, 2019, p. 149 ; G. Zhou, 2024). Toutefois, les pays du Sud n'y parvinrent pas, d'autant plus qu'ils étaient traversés par de profonds clivages (A. Adebajo, 2023, p. 235). De même, la *realpolitik* et les contextes nationaux spécifiques étaient autant d'éléments fragilisant leurs ambitions.

Au lendemain de la Guerre froide, longtemps gangrené par l'ordre par l'équilibre, l'ordre par le droit ou l'ordre fondé sur les règles (*rules based order*: RBO) qui l'a précédé, retrouve sa place et sort de l'ombre de l'équilibre de la terreur¹⁵. L'ordre par le droit s'articule autour de quatre aspects (P. Moreau Defarges, 1998, p. 22-24) : 1/ *Des États aux régimes politiques semblables*. Les règles du jeu doivent être respectées et les États devraient se ressembler « suffisamment pour se reconnaître de bonne foi les uns vis-à-vis des autres » ; 2/ *Des inégalités, des hétérogénéités limitées ou maîtrisées*. Cela suppose que les acteurs soient tous assurés qu'à un certain moment, ils seront les bénéficiaires. Cependant, « si les écarts entre ces acteurs sont trop grands et apparaissent impossibles à réduire, les mieux placés se croient invulnérables [le cas des pays du Nord] et sont tentés d'écraser les perdants [les pays du Sud] ; quant à ces derniers, ils ne leur restent qu'un recours [...] la destruction de l'ordre établi » : une voie qu'emprunte le Sud global ; 3/ *Des mécanismes de gestion et de règlement des différends*. « Aucun ordre ne peut prétendre abolir les conflits entre les hommes [ou entre les États. Néanmoins, il peut veiller à une] égalité des droits et des obligations des États impliqués ; [en mettant en place] des procédures [...] de gestion des conflits » ; 4/ *Le recours à la force*. C'est un élément que rencontre tout ordre. Ici, dans l'ordre par le droit, le recours à la force ne doit pas être unilatéral, mais

¹⁵ Comme l'affirma George Bush devant le Congrès des États-Unis, le 6 mars 1991, en ces termes : « Maintenant, nous voyons apparaître un nouvel ordre mondial [...] Un monde où les Nations Unies, libérées de l'impasse de la Guerre froide, sont en mesure de réaliser la vision historique de leurs fondateurs. Un monde dans lequel la liberté et les droits de l'homme sont respectés par toutes les nations » (P. Moreau Defarges, 1998, p. 50).

multilatéral, fondé sur « des instruments de contraintes capables de ramener celui qui le viole dans le droit chemin ».

L'ordre par le droit a triomphé au regard de maints éléments, notamment la diffusion de la démocratie dans plusieurs pays du Sud global, le droit d'ingérence humanitaire (P. Moreau Defarges, 1998, p. 50) qui a conduit au fil du temps à la responsabilité de protéger – adoptée par l'ONU au Sommet mondial de 2005 –, les sanctions politiques et les embargos multiformes, etc. Le RBO a tout de même fait émerger un ordre unidirectionnel sous conduite américaine. Le Nouvel ordre mondial post-Guerre froide a permis un dynamisme de l'ONU et un respect global du droit tel que le souhaitait Mikhaïl Gorbatchev¹⁶. Ce Nouvel ordre ouvrit la voie à un monde unipolaire, un monde unidimensionnel (D. Battistella, 2015) dominé par les États-Unis, comme le soutient Gilford John Ikenberry (2003, p. 1) : « Les États-Unis ont commencé les années 1990 en tant que seule superpuissance mondiale et ses avantages ont continué à croître tout au long de la décennie [...] De fait, la montée en puissance américaine après la Guerre froide [...] a perturbé la politique mondiale ». Devenue la superpuissance qui influence les institutions et les organisations de régulation de la scène internationale, les États-Unis vont jouir d'une liberté d'action jusqu'au début du XXI^e siècle pour maintes raisons : la Russie est fragilisée et courbe l'échine devant son adversaire d'hier (B. Badie, 2014) ; la Chine s'active à influencer la scène mondiale et la plupart des pays du Sud sont dépendants de l'Occident ayant pour tête de file les États-Unis et n'ont pas les moyens de s'opposer aux vues américaines¹⁷.

À partir de la décennie 2000, l'ordre unipolaire est remis en cause avec l'affirmation progressive des pays émergents (S. Salzman, 2019 ; A. Acharya, A. Estevadeordal et L. W. Goodman, 2023). L'hégémonie américaine est contestée (B. Badie, 2019, p. 169-187). L'Occident qui a longtemps piloté l'ordre mondial demeure dans l'illusion dominatrice de la décennie 1990 (E. Todd, 2024, p. 304-305). Par la contestation de l'unipolarité pour la multipolarité, le Sud global, poussé globalement par les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), et particulièrement par la Chine et la Russie, deux États contestataires (S. Sidani, 2014, p. 217-218), est en train de bousculer cet ordre international (N. Baverez, 2024, p. 40). À l'observation de la scène mondiale, il y a une guerre des mondes (B. Tertrais, 2023), entre le monde occidental et le Sud global. De plus en plus affirmée, cette « guerre des mondes » met en relief une fragmentation du monde¹⁸. L'ascension du Sud global, négligé au départ par

¹⁶ Le 7 décembre 1988, à l'Assemblée générale des Nations Unies, il prononça un discours historique, dont l'extrait suivant en découle : « Le concept de sécurité internationale globale se base sur les principes de la Charte de l'ONU et émane de l'obligation pour tous les États d'appliquer le droit international [...] Notre idéal est une communauté internationale d'États de droit qui soumettraient leurs activités en matière de politique extérieure au droit. Une entente dans le cadre de l'ONU sur l'interprétation unique des principes et des normes du droit international, leur codification en tenant compte des nouvelles conditions, ainsi que l'élaboration de normes juridiques pour les nouvelles sphères de coopération y contribueraient. Dans les conditions du siècle nucléaire, l'efficacité du droit international doit s'appuyer non pas sur la contrainte, mais sur des normes qui reflètent l'équilibre des intérêts des États » (P. Moreau Defarges, 1998, p. 50).

¹⁷ « La stratégie de contestation de la suprématie américaine [...] revêt tout d'abord des moyens. La contestation a un coût que tous les États ne peuvent pas supporter, en particulier ceux qui dépendent de l'aide américaine. Elle mobilise aussi des ressources symboliques et se distingue, enfin, par sa capacité de nuisance et par la place qu'elle accorde au jeu international dans sa stratégie, notamment dans l'exploitation de la fonction tribunicienne des Nations unies en vue de dénoncer les aléas de la superpuissance » (S. Sidani, 2014, p. 180).

¹⁸ Au regard des turbulences sur la scène mondiale, la fragmentation du monde ne pourrait s'estomper, car elle s'inscrit dans un relativisme continu alimentant la réflexion et les perceptions des acteurs. De plus, la fragmentation du monde est un processus dans lequel sont confrontées les normes, les idées, les valeurs dichotomiques et les ambitions stratégiques (politiques, militaires, économiques, etc.) des États. Cf. Bissue Bi-Nze, Archange, « Nomologie et phénoménologie de la fragmentation du monde », Communication, 15^{ème} édition du Colloque International de Rabat sur le thème « Le commerce mondial dans un monde fragmenté : effets et risques », Rabat (Maroc), du 5 au 7 décembre 2024, en cours de publication.

l'Occidental, a fini par susciter des réticences dans le monde occidental. Cet essor illustre une volonté de changement de l'ordre international actuel qui est asymétrique et l'importance d'une nouvelle gouvernance mondiale (J. Heine, 2023, p. 11). Dans ce sens, en janvier 2023, le Premier ministre indien, Narendra Modi, a placé la présidence du G20 sous le signe des « Voix du Sud global » (F. Polet, 2023, p. 12). Au Sommet des BRICS (en octobre 2024), Xi Jinping (Président chinois) appela au renforcement de la solidarité et de la coopération sud-sud. Dans son discours lors dudit Sommet, Vladimir Poutine (Président russe) exhorta les pays du Sud global à construire ensemble une alternative à l'ordre mondial actuel (Z. Mampilly, 2025). Ainsi, l'ambition du Sud global est de rééquilibrer les rapports de force observés sur la scène internationale (R. Gopaldas, 2023).

3. Le Sud global : acteur d'un nouvel ordre international en devenir

L'ordre international est constitué par les règles, les normes et les institutions qui guident le comportement des États, les acteurs clés dans la création et le destin des ordres étant les grandes puissances et en particulier les États dirigeants (« hégémons »). L'ordre actuel repose sur un socle de normes d'ordres et de règles juridiques héritées du système d'avant la Seconde Guerre mondiale et est puissamment façonné par une grande stratégie américaine d'après-guerre qui cherchait à poursuivre les intérêts américains en menant la construction de ce que l'on appelle aujourd'hui « l'ordre international libéral dirigé par les États-Unis » ou « l'ordre libéral international fondé sur des règles » [...]. Il s'agit d'institutions économiques internationales et d'organisations de sécurité bilatérales et régionales imprégnées de certaines normes politiques libérales (W. C. Wohlforth, 2022, p. 413).

Depuis soixante-dix ans, les États-Unis et l'Europe [et plus largement le monde occidental] dominant l'ordre mondial, mais ces vingt dernières années, l'axe du pouvoir mondial s'est déplacé de la région Pacifique-Atlantique vers la région indo-pacifique. Le Sud global, qui n'a pas joué de rôle prépondérant dans l'élaboration de l'ordre libéral, devrait désormais occuper une place centrale. Les [BRICS] et des groupements régionaux comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [l'ASEAN], les CER d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie] et le Conseil de coopération du Golfe devraient faire entendre leur voix dans cette réorganisation. [Au regard des résistances multiformes des pays du Sud global sur la scène internationale,] personne ne souhaite perpétuer l'ordre mondial actuel, à l'exception des États-Unis et de leurs alliés. (R. Madhav, 2023, p. 134).

L'ordre international actuel a produit sa désaffection du fait de l'occidentalo-centrisme théorique et empirique (le deux poids, deux mesures ; l'imposition des normes ; la politique des conditionnalités ; l'ingérence démocratique ; la régulation économico-financière asymétrique ; etc.), qui n'a cessé de créer des frustrations continues au sein du Sud global. Lorsqu'on regarde les institutions internationales, elles sont contrôlées par l'Occident : à l'ONU, « les pays occidentaux sont “doublement représentés” dans les effectifs des cadres et dans ceux des consultants. De même, au [Fond monétaire international (FMI)] et à [l'OMC], les nationaux du G7 sont surreprésentés comparativement à ceux des BRICS » (M. Albaret, 2022, p. 314). C'est pourquoi, les institutions de BW sont perçues comme soumises aux intérêts des pays du Nord¹⁹ (F. Polet, 2023, p. 11). Cela explique, en partie, leur réticence pour de véritables réformes dans ces institutions, comme le souligne Adekeye Adebajo (2023, p. 238) : « Les puissances occidentales continuent de bloquer les réformes de la BM, du FMI et de l'OMC. Près de quatre-vingts ans après leur création, la BM et le FMI confient toujours leur direction respectivement à des Américains et à des Européens ».

¹⁹ « Ce constat d'une intégration partielle [du Sud global] au multilatéralisme interroge en filigrane le rôle des institutions multilatérales dans le développement et le maintien des dominations ». (M. Albaret, 2022, p. 314).

Cependant, dans l'ordre mondial actuel en contestation, les États du Sud global ont désormais une place importante (B. Tertrais, 2023, p. 231) qu'on ne peut ni nier ni minorer, encore moins jouer sans eux, le jeu sur la scène internationale. Leur locomotive, les BRICS (par extension, les BRICS+ : Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Égypte, Éthiopie, Iran) porte haut leur ambition. Car, l'un des aspects de la vision des BRICS est de contrecarrer la domination occidentale (M. Duclos, 2023, p. 15), caractéristique de l'ordre international actuel en perpétuelle fragilisation, ayant été exalté sous l'unipolarité des États-Unis et le *diktat* du monde occidental. De nos jours, les pays du Sud global, en particulier ceux des BRICS, sont partisans de l'instauration d'un monde multipolaire²⁰. Ils ne veulent plus subir les agendas occidentaux, leur conduite imposée par la promotion des normes qui soulèvent des polémiques (ex : le mariage pour tous) dans leurs espaces sociaux et des valeurs sur lesquelles ils ne se reconnaissent pas. Le Sud global en tant qu'espace de résistance (M. Albaret, 2022, p. 315) veut « agir comme constructeur d'un ordre international équilibré » (C. Omimami, 2024) et il a des potentialités pour légitimer cette revendication.

Le Sud global regorge trois importants bassins forestiers pour la survie de la planète dans trois régions distinctes (Afrique subsaharienne, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est) : le bassin de l'Amazonie, un vaste écosystème traversant neuf États (Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, Guyane française, Pérou, République de Guyane, Suriname, Venezuela) pour une superficie de 6,7 millions de Km² ; le bassin du Congo, un grand puits de carbone, avec 3,7 millions de Km² (Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Gabon, Guinée Équatoriale) ; le bassin du Bornéo-Mékong, qui s'étend sur six pays (Birmanie, Cambodge, Chine, Laos, Thaïlande, Vietnam) couvre 540 000 Km². La superficie totale de ces trois bassins est considérable, 10 940 000 Km². De plus, le Sud global représentant les trois quarts (85 %) de la démographie mondiale, constituant un marché important pour les multinationales, les projections démographiques de cet espace de sens, font de lui un acteur primordial sur lequel pèseront les challenges futurs (F. Gavin, 2023, p. 202). D'où, le Sud global s'affirme progressivement²¹.

Parallèlement et rétrospectivement, entre 1990 et 2008, les tigres asiatiques (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Vietnam) – et les BRICS –, sont devenus des moteurs de la croissance économique dans leur région respective, mais aussi sur la scène mondiale (G. Zhou, 2024, p. 61). Les États émergents ont une place importante dans l'économie mondiale. La preuve, depuis fin 2022, les BRICS totalisent 31,5 % du PIB mondial en parité du pouvoir d'achat (PPA)²², dépassant les 31 % du G7. Or, ils ne représentaient que 17 % en 1990, contre 47 % pour le G7 (B. Tertrais, 2023, p. 231-232). En 2023, le Sud global représentait : 65 % des investissements directs étrangers, 44 % des exportations, 42 % du PIB mondial (CNUCED, 2024) et 20 % du PNB mondial (V. Niquet, 2024, p. 2). En 2024, alors que les membres du G7 ont enregistré une croissance de 1,7 %, ceux des BRICS+

²⁰ À la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), en juin 2021, Harsh Vardhan Shringla, ancien ministre des Affaires étrangères de l'Inde, déclara ce qui suit : « L'Inde attache une grande valeur à un ordre mondial multipolaire, étayé par le droit international, fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays, sur les principes de la résolution des différends internationaux par des moyens pacifiques, et de l'accès libre et ouvert à tous aux biens communs mondiaux » (H. Jacob, 2023, p. 216-217).

²¹ À ce propos, lors d'une conférence de presse tenue à l'occasion des sessions annuelles de l'APN et de la CCPPC, le 7 mars 2025, le ministre des Affaires étrangères chinois, Wang Yi, déclara : « Le monde d'aujourd'hui est en transformation. Cette dynamique vient du Sud. Le renforcement du Sud global est la caractéristique la plus marquante de notre époque. Il représente aujourd'hui plus de 40 % de l'économie mondiale et contribue à hauteur de 80 % à la croissance mondiale, devenant un acteur clé pour sauvegarder la paix, orienter le développement et promouvoir la gouvernance mondiale. [...] Dans l'avenir, pour construire un monde plus stable et meilleur, le Sud global aura un rôle clé à jouer » (Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, 2025).

²² En 2024, les BRICS+ représentaient environ 35 % du PIB mondial en PPA.

enregistrèrent un taux de croissance de 4,5 %. Dans le même sens, les BRICS+ représentent plus de la moitié de la production du pétrole mondial et plus de 50 % des minerais – la Chine contrôle de nombreuses chaînes d'approvisionnement et elle est le 1^{er} partenaire commercial des pays du Sud. En 2025, le Sud global représente environ 60 % du PIB et 52 % du PNB mondial. L'ascension économique du Sud global via les BRICS+ est un indicateur et un facteur de puissance de cet espace.

Si les puissances émergentes sont, sans aucun doute, devenues les principaux représentants et les « dirigeants » du Sud global (G. Zhou, 2024, p. 66), il convient de réaffirmer que les BRICS+ sont des acteurs importants de la politique mondiale (M. Duclos, 2023, p. 19). Du fait qu'il joue un rôle économique majeur et conscient de ses potentialités, le Sud global s'oppose au fonctionnement de l'ordre mondial actuel en sa défaveur. Soulignons que les défis de l'humanité sont dans le Sud global, comme l'a affirmé Narendra Modi, au Sommet des « Voix du Sud » en ces termes : « Nous, le Sud global, avons les plus gros enjeux pour l'avenir. Les trois quarts de l'humanité vivent dans nos pays. Nous devrions avoir une voix dans les mêmes proportions. Il poursuit en disant : « Nous devrions essayer de façonner l'ordre qui est en train d'émerger » (A. Paulet, 2025).

En se fondant sur ce socle de référence d'un ordre international inégalitaire et profitant aux pays du Nord, de ses potentialités et de son affirmation sur la scène mondiale, le Sud global revendique avec raison un nouvel ordre international. Avec les turbulences de la scène internationale (guerre en Ukraine, guerre à Gaza, polarisation politique à l'ONU sur la Palestine, etc.), l'ordre international libéral, l'ordre fondé sur les règles, ne saurait être restauré (F. A. Lukyanov, 2023, p. 321). Si l'ordre international peut émerger comme le résultat largement involontaire des interactions entre les États (K. M. Lascurettes et M. Poznansky, 2021; W. C. Wohlforth, 2022, p. 413) ; il peut aussi être le résultat volontaire d'un processus de longue durée, initié par les acteurs premiers des relations internationales (ici les pays du Sud global), qui remettent en cause le RBO pour un autre ordre dans lequel on observera stabilité et équilibre des forces (D. Battistella, 2004, p. 90-92). Si Henry Kissinger (1996) a prédit, avec raison, que le XXI^e siècle sera basé sur un ordre par l'équilibre, en se focalisant sur l'affrontement, quel qu'il soit, entre la Chine et les États-Unis (G. Allison, 2019 ; J.-P. Cabestan, 2021), en ce sens que c'est le seul véritable ordre qui gouverne l'international (H. Kissinger, 2016), l'ordre hybride que nous proposons est une imbrication de deux ordres. Autrement dit, c'est une coexistence entre l'ordre par le droit et l'ordre par l'équilibre, en faisant coexister les normes et les valeurs défendues par le Sud global (V. Niquet, 2024, p. 3) et le monde occidental, sans imposer à l'un ou à l'autre les siennes, mais dans une volonté d'application librement consentie à telle norme en délaissant telle autre et d'appropriation sans contrainte de telle valeur au détriment de telle autre.

Si la Conférence des non-alignés s'est efforcée de dégager un nouvel ordre mondial (A. Lorin, 2022, p. 118), de nos jours, le nouvel ordre international voulu par le Sud global s'inscrit dans « un système de gouvernance polycentrique ». Un tel système « requiert la “coexistence pacifique” de conceptions éthiques et culturelles différentes ». Cette coexistence doit reposer non pas sur une perception dichotomique occidentale des acteurs étatiques entre anges (les bons. Ex : l'Ukraine, l'Israël) et démons (les mauvais. Ex : la Russie, l'Iran), mais sur un réel « équilibre pragmatique » (F. A. Lukyanov, 2023, p. 321). Au vu de la réorganisation géopolitique du monde²³, le nouvel ordre

²³ Dans un chapitre d'ouvrage intitulé « Les pays du Sud entre le marteau et l'enclume », Abdulla Abdulkhaleq le souligne ainsi qu'il suit : « Une véritable réorganisation géopolitique est en cours. Les lignes directrices d'un nouvel ordre se mettent en place en fonction de nouveaux rapports de force économiques, politiques et militaires. Sur le plan économique, des blocs émergents comme les BRICS [...] se renforcent, avec l'objectif de mettre en place des stratégies de dédollarisation et de créer des circuits financiers échappant au contrôle de l'Occident. Sur un plan régional, les échanges énergétiques entre la Russie et l'Europe font place à de nouveaux schémas autour du golfe Persique et de l'Asie, du Sud comme de l'Est. Les capitaux russes

international en devenir ne sera plus le reflet de la seule vision du monde occidental (T. Bordachev, 2023, p. 77). Et ce, plus le pouvoir des pays du Sud global s'accroît et que celui des pays du Nord régresse, la puissance se diffuse un peu plus avec pour point de chute un ordre multipolaire plus inclusif et plus égalitaire (W. Huiyao, 2023, p. 103). Dans cette configuration et face aux multiples défis mondiaux, les pays du Nord et ceux du Sud sont condamnés à œuvrer ensemble pour sauver l'humanité (M. Duclos, 2023, p. 30).

À l'analyse de divers éléments, nous affirmons que le nouvel ordre international que promeut le Sud global est axé, entre autres, sur :

- plus *d'équilibre représentationnel Nord-Sud* dans les institutions internationales (bien que les processus de recrutement mentionnent une politique de non-discrimination, les ressortissants des pays du Nord sont les plus recrutés) ;
- la *réforme de la BM, du FMI, de l'OMC et du Conseil de sécurité des Nations Unies* (CSNU) – en élargissant les membres permanents à des pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Inde ou le Nigéria – et plus largement du système international ;
- le *traitement équitable et égalitaire des questions de paix et de sécurité* pouvant déstabiliser la stabilité régionale/mondiale et entraver la sécurité internationale, et toute autre question critique (climat, environnement, santé, etc.) dont les mauvaises solutions seraient dommageables pour tous ;
- la *reconnaissance d'égalité et non la reconnaissance de supériorité*²⁴ (B. Brice, 2017), telle qu'affichent avec condescendance discursive et marginalisation contextuelle plusieurs États occidentaux, notamment les États-Unis et Israël – leurs actions et postures sur la scène internationale le montrent.

Aussi, l'analyse infrarégionale montre-t-elle que le Sud global renforce sa coopération. Ce qui fait qu'il se positionne comme un acteur majeur pour contribuer à ces changements (M. C. Mvengou Cruzmerino, 2018, p. 6-II). D'ailleurs, Cyril Ramaphosa (Président de l'Afrique du Sud) l'a précisé, le 9 mars 2023, en répondant aux questions orales à l'Assemblée nationale sud-africaine ainsi qu'il suit :

Nos priorités répondent aux défis et aux opportunités que partagent l'Afrique du Sud et les autres membres des BRICS. Elles répondent également aux besoins et aux préoccupations du Sud global dans son ensemble. L'une des valeurs fondatrices des BRICS est la nécessité de restructurer l'architecture politique, économique et financière mondiale pour la rendre plus équitable, plus équilibrée et plus représentative. Les pays des BRICS conviennent que les Nations unies doivent

irriguent Dubaï et Istanbul. Des chaînes d'approvisionnements régionales concernant les produits de base se substituent progressivement aux chaînes logistiques internationales de l'Occident. [...] La plupart des pays s'efforcent de conforter leur souveraineté nationale, en intensifiant pour des raisons de sécurité les relations bilatérales et multilatérales avec leurs voisins » (A. Abdulla, 2023, p. 283).

²⁴ « Derrière le principe juridique d'égalité souveraine des États, la société interétatique demeure foncièrement inégalitaire. Égaux en droit, les États sont inégaux en puissance. Ils n'ont ni des moyens équivalents d'exercer et de faire valoir leurs droits, ni les mêmes moyens de mettre en œuvre leur "volonté" politique de puissance. » (B. Nabli, 2017, p. 187). Ce constat entraîne deux objectifs chez certains États : la recherche de considération et de traitement égalitaire, et la volonté d'affirmation de leur souveraineté par tous les moyens. Les acteurs primordiaux des relations internationales cherchent tous de la reconnaissance et une fois qu'ils l'obtiennent, ils œuvrent à la maintenir en développant leur capital symbolique. C'est pourquoi, plusieurs États considérés comme des hors-la-loi de la RBO, outrepassent les restrictions internationales pour se doter d'armes nucléaires, car ils savent que la possession de telles armes de destruction massive, est une stratégie efficace et insidieuse de reconnaissance au-delà des déclarations politiques les condamnant. À la lumière des faits, leur impressionnant nombre d'ogives nucléaires en possession en 2023, oblige d'autres acteurs à ne pas les marginaliser, c'est le cas du Pakistan (170) et de la Corée du Nord (30). L'Iran l'a compris et poursuit l'accroissement de ses capacités nucléaires, en s'enrichissant en uranium à un taux élevé à 60 %, taux proche de la qualité militaire. Cf. Bissue Bi-Nze, Archange, « Nomologie et phénoménologie de la fragmentation du monde », *op.cit.*

rester au centre du multilatéralisme et être réformées pour les rendre plus efficaces, plus inclusives et plus représentatives de la communauté mondiale. Cela inclut la réforme du [CSNU] afin de garantir que les pays africains et les autres pays du Sud soient correctement représentés et que leurs intérêts soient effectivement défendus (V. Capdepu, 2023, p. 9).

Conclusion

En définitive, le concept de Sud global est controversé (E. Brun, 2024). D'une part, à cause de son usage instrumental par divers acteurs dans leurs schémas d'influence sur la scène internationale²⁵. D'autre part, du fait qu'il est employé abusivement pour englober les pays en développement n'ayant pas les mêmes revenus (M. Duclos, 2023, p. 12-13). Par exemple, en 2020, la BM rangeait 138 pays en développement en trois catégories (CADTM, 2020) : 31 pays à faible revenu²⁶ (PIB/habitant est inférieur ou égal à 1 025 \$US annuels), 47 pays à revenu moyen inférieur²⁷ (PIB/habitant est compris entre 1 026 \$US et 3 995 \$US annuels) et 47 pays à revenu moyen supérieur²⁸ (PIB/habitant est compris entre 3 996 \$US et 12 375 \$US annuels). À l'examen des causes de l'effondrement progressif de l'ordre international actuel²⁹ dans lequel l'on observe un écart entre les normes et les principes sur lesquels reposent les institutions internationales et les réalités de la scène mondiale (F. A. Lukyanov, 2023, p. 332-333), le Sud global qui profite des facteurs disparates³⁰ conteste cet ordre, particulièrement la Chine et la Russie (G. Bettiza et D. Lewis, 2020, p. 559) pour des raisons légitimes :

²⁵ « De fait, le "Sud global" relève au moins en partie d'une stratégie rhétorique utilisée de manière opportuniste par des pays engagés dans des stratégies de puissance, en témoigne la participation simultanée de l'Inde aux BRICS et à l'initiative Quad (avec les États-Unis, l'Australie et le Japon), visant à contenir l'influence militaire chinoise dans la région indopacifique » (F. Polet, 2023, p. 12).

²⁶ Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Corée du Nord, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Togo, Yémen (CADTM, 2020).

²⁷ Angola, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie, Cap-Vert, Cambodge, Cameroun, Comores, République du Congo (Congo-Brazzaville), Côte d'Ivoire, Djibouti, République arabe d'Égypte, El Salvador, Eswatini, Ghana, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Lesotho, Mauritanie, États fédérés de Micronésie, Moldavie, Mongolie, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Îles Salomon, Soudan, Timor-Oriental, Tunisie, Ukraine, Ouzbékistan, Vanuatu, Vietnam, Cisjordanie et Gaza, Zambie, Zimbabwe (CADTM, 2020).

²⁸ Albanie, Algérie, Samoa américaines, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Belize, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, Guinée équatoriale, Équateur, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guyana, Afrique du Sud, Iran, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kosovo, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Maurice, Îles Marshall, Mexique, Monténégro, Namibie, Nauru, Macédoine du Nord, Paraguay, Pérou, Roumanie, Fédération de Russie, Samoa, Serbie, Sri Lanka, St. Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Tonga, Turquie, Turkménistan, Tuvalu, Venezuela (CADTM, 2020).

²⁹ « Le libre-échange et le capitalisme sont également restés des chimères pour les pays du Sud global en développement. L'Occident développé ne s'est guère mobilisé pour aider les économies en difficulté. Lorsque la crise économique a frappé en 2007-2009, les puissances du G20 ont réagi sans délai pour s'entraider. La Réserve fédérale américaine a pris des mesures rapides à la faveur de deux textes de loi, l'Economic Stimulus Act (2008) et l'American Recovery and Reinvestment Act (2009). Le G20, de son côté, a adopté en 2009, le "cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée". Mais le monde capitaliste a fait la sourde d'oreille face à l'endettement des pays en développement. En Afrique, en Asie et même en Amérique latine, de nombreux pays ont été contraints de se tourner vers la nouvelle manne financière de la Chine pour répondre à leurs besoins. De nombreux blocs de pouvoir ont vu le jour, qui ne souscrivaient pas obligatoirement à l'ordre libéral international placé sur la fêrle des États-Unis. La Chine a joué un rôle majeur dans la création d'une alternative au leadership américain, par des alliances comme l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) et des institutions financières comme la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII). Le naufrage de l'ordre mondial actuel s'explique autant par les conséquences des actions des États-Unis, que par celles de ses adversaires, Chine et Russie en tête » (R. Madhav, 2023, p. 131).

³⁰ « D'une part, la montée des puissances émergentes, telles que la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie, joue un rôle central dans cette transition. Leur croissance économique rapide et leur influence politique accrue remettent en question la domination des puissances traditionnelles et aspirent à une plus grande participation dans les institutions mondiales. [...]

L'ordre international de l'après-1945 est en crise, ce qui suscite un vaste débat sur son avenir dans une période de changements mondiaux rapides. [...] À plusieurs niveaux, l'ordre international de l'après-1945 est contesté par des revendications de justice. Divers acteurs [cas du Sud global] critiquent l'ordre pour ses inégalités économiques, ses hiérarchies sociales, ses injustices institutionnelles, ses inégalités intergénérationnelles et ses injustices historiques et épistémiques (C. Reus-Smit et A. Zarakol, 2023, p. 1).

De ce fait, par son importance démographique, économique, technologique, militaire, etc., le Sud global ambitionne de mettre en place un nouvel ordre international. Cet ordre ne sera plus ni sous domination du monde occidental (G. Bettiza, D. Bolton et D. Lewis, 2023) encore moins unipolaire, sachant que l'ordre international actuel a été conçu et construit en Occident (G. J. Ikenberry, 2011, p. 57), au-delà de certaines critiques relatives à ce fait (R. Abrahamsen, 2020).

Par ailleurs, si la guerre en Ukraine a accéléré la restructuration de la scène mondiale et a accru sa multipolarité (W. Huiyao, 2023, p. 101), la deuxième décennie du XXI^e siècle a fait émerger un système de désordre mondial (I. W. Zartman, 2019, p. 6). Ainsi, dans la compétition stratégique entre les puissances du Nord et celles du Sud, si la multipolarité fissure profondément la dépendance de plusieurs pays du Sud global aux pays occidentaux, elle a engendré un décentrement de ladite dépendance au sein du Sud global – en faveur des BRICS+ en général, de la Chine et de la Russie en particulier –, comme l'a montré Arnaud Zacharie (2013, p. 492-493) en ces termes :

L'évolution de l'ordre mondial vers davantage de multipolarité s'est accompagnée de la montée en puissance des échanges Sud-Sud [...] D'une part, ces échanges ont eu tendance à accentuer les marges de manœuvre politique des pays en développement en diversifiant les sources de financement du développement et en modifiant la structure des échanges commerciaux. D'autre part, ils ont créé de nouvelles formes de domination et de contrainte pour les pays de la périphérie en reproduisant le schéma traditionnel Nord-Sud au profit des pays de la semi-périphérie³¹.

Le nouvel ordre international multipolaire, équilibré, respectant les règles établies et faisant coexister les valeurs occidentales et celles que les pays du Sud global ont en partage – ex : l'égalité souveraine, la non-implication dans la politique intérieure, la distinction précise du genre – est en devenir. Toutefois, comme tout ordre, il sera imparfait pour plusieurs raisons : il se heurtera au multi-alignement de divers pays du Sud global³², à l'exemple de l'Inde (M. C. Mvengou Cruzmerino, 2018, p. 11-12 ; H. Jacob, 2023, p. 217-219) ; il sera confronté au challenge de leadership disputé entre les États-Unis et la Chine (G. Allison, 2019) ; il fera face à la persistance des alliances bilatérales et multilatérales, et aux ordres horizontaux et verticaux régionaux et internationaux. De ce fait, dans une perspective prospectiviste, « les intérêts du Sud global constitueraient un facteur géopolitique déterminant » (T. Bordachev, 2023,

D'autre part, le déclin relatif de l'influence occidentale contribue également à la remise en question de l'ordre international actuel. Les crises économiques, les conflits internes et la perte de confiance envers les institutions traditionnelles ont affaibli la capacité des pays occidentaux, en particulier des États-Unis et de certains pays européens, à exercer une influence dominante. Dans le même temps, les pays émergents et d'autres acteurs régionaux gagnent en importance, créant un paysage multipolaire et complexe » (M. Quessard, S. Samaran et B. De Treglode, 2023, p. 9).

³¹ Pour un approfondissement, lire le point 7.2.6. *L'impact des échanges Sud-Sud dans un système-monde en décentrement progressif* (A. Zacharie, 2013, p. 492-501).

³² Si le multi-alignement est une réponse politique au risque de fragmentation de l'ordre international et une alternative à l'alignement et au non-alignement (M. C. Mvengou Cruzmerino, 2018, p. 3 et p. 9-12) : « de nombreux pays du Sud global [...] considèrent qu'il est dans leur intérêt de maintenir une position ambiguë du fait des rivalités sino-américaines ». Et ce, « par le fait que la fluidité est devenue une caractéristique essentielle de l'ordre international. Les alliances rigides et les accords contraignants appartiennent au passé. À leur place, on trouve la quête de la primauté régionale et de l'autonomie stratégique » (E. Balta et S. Özel, 2023, p. 268-269).

p. 82), toute chose qui précipiterait le nouvel ordre international, dont le Sud global est un acteur majeur incontournable et les BRICS sont le fer de lance incontestable.

Références bibliographiques

- Abdulla, Abdulkhaleq (2023), « Les pays du Sud entre le marteau et l'enclume », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 271-291.
- Abrahamsen, Rita (2020), « Internationalists, sovereigntists, nativists: contending visions of world order in Pan-Africanism », *Review of International Studies*, vol. 46, n°1, p. 56-74.
- Acharya, Amitav, Estevadeordal, Antoni et Goodman, Louis W. (2023), « Multipolar or multiplex? Interaction capacity, global cooperation and world order », *International Affairs*, vol. 99, n°6, p. 2339-2365.
- Adebajo, Adekeye (2023), « Vers une Paix africana », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 227-239.
- Agrawal, Ravi (2023), « Le Sud global veut sa place sur le grand échiquier mondial », *Courrier international/Géopolitique*. En ligne à [Le Sud global veut sa place sur le grand échiquier mondial](#), consulté le 14 juin 2024.
- Albaret, Mélanie (2022), « Multilatéralisme et Sud : Analyser le multilatéralisme à partir de la polysémie du Sud », in Julian Fernandez, et Jean-Vincent Holeindre (dir.), *Nations désunies ? La crise du multilatéralisme dans les relations internationales*, Paris, CNRS, p. 303-317.
- Allison, Graham (2019), *Vers la guerre : L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ?*, Paris, Odile Jacob, 2019.
- Aron, Raymond (1984), *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy.
- Badie, Bertrand (2014), *Le temps des humiliés : Pathologies des relations internationales*, Paris, Odile Jacob.
- Badie, Bertrand (2016), *Nous ne sommes plus seuls au monde : Un autre regard de l'ordre international*, Paris, La Découverte.
- Badie, Bertrand (2018), *New Perspectives on the International Order: No Longer Alone in This World*, Cham, Palgrave Pivot.
- Badie, Bertrand (2019), « Qui domine l'ordre international ? », in Fondation Copernic (dir.), *Manuel indocile de sciences sociales. Pour des savoirs résistants*, Paris, La Découverte, p. 574-581.
- Badie, Bertrand (2019), *L'hégémonie contestée ; Les nouvelles formes de domination internationale*, Paris, Odile Jacob.
- Balta, Evren, et Soli Özel (2023), « Un moment fondateur pour l'ordre du monde », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 255-269.
- Barry, Buzan et Little, Richard (2000), *International system in world history. Remaking the study of international relations*, Oxford, Oxford University Press.
- Battistella, Dario (2004), « L'ordre international : Portée théorique et conséquences pratiques d'une notion réaliste », *La revue internationale et stratégique*, n°54, p. 89-98.
- Battistella, Dario (2015), *Un monde unidimensionnel*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Baverez, Nicolas (2024), « Le Sud Global contre l'Occident », *Revue Défense Nationale*, vol. I, n°866, p. 40-46.
- Bertrand, Gilles (2004), « Ordre international, ordre mondial, ordre global », *La revue internationale et stratégique*, n°54, p. 99-107.

- Bettiza, Gregorio, et Lewis, David (2020), « Authoritarian Powers and Norm Contestation in the Liberal International Order: Theorizing the Power Politics of Ideas and Identity », *Journal of Global Security Studies*, vol. 5, n°4, p. 559-577.
- Bettiza, Gregorio, Bolton, Derek, et Lewis, David (2023), « Civilizationism and the Ideological Contestation of the Liberal International Order », *International Studies Review*, vol. 25, n°2, p. 1-28.
- Bissue Bi-Nze, Archange (2024b), « Les perceptions et représentations africaines de la guerre russo-ukrainienne », *Annales gabonaises de géosciences politiques*, n°1, p. 27-53.
- Bordachev, Timofei (2023), « L'équilibre de la terreur, réponse à la désagrégation de l'ordre international », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 75-87.
- Brice, Benjamin (2017), « Égalité ou supériorité ? La reconnaissance dans les relations internationales », *Raisons politiques*, vol. 65, n°1, p. 107-125.
- Brooke-Holland, Louisa (2024), « What is the South ? », UK Parliament/Library of the House of Commons/Insight. En ligne à [What is the South?](#), consulté le 23 septembre 2024.
- Brun, Élodie (2024), « Sud (global), un concept discuté et disputé », *Annuaire français de relations internationales*, vol. XXV, p. 93-100.
- Bull, Hedley (1977), *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, Londres, Macmillan.
- Cabestan, Jean-Pierre (2021), *Demain la Chine : Guerre ou paix ?*, Paris, Gallimard.
- CADTM, 2020, « Sud/Nord, Pays en développement/pays développés : De quoi parle-t-on ? ». En ligne à [Sud/Nord, Pays en développement/pays développés : De quoi parle-t-on ?](#), consulté le 23 mars 2022.
- Capdepuy, Vincent (2023), « Le Sud global, un nouvel acteur de la géopolitique mondiale ? », *Géoconfluences*. En ligne à [Le Sud global, un nouvel acteur de la géopolitique mondiale ? — Géoconfluences](#), consulté le 12 janvier 2024.
- Cerny, Philip G. (2022), *Heterarchy in World Politics*, London, Routledge.
- CNUCED (2024), « L'essor du Sud global doit être repensé pour garder son cap – Chef adjoint de la CNUCED », *CNUCED/Actualités*. En ligne à [L'essor du Sud global doit être repensé pour garder son cap – Chef adjoint de la CNUCED | ONU commerce et développement \(CNUCED\)](#), consulté le 16 décembre 2024.
- Dados, Nour, et Raewyn Connell (2012), « The Global South », *Contexts*, vol. 11, n°1, p. 12-13.
- Dalio, Ray (2024), *L'ordre mondial en mutation. L'ascension et la chute des nations*, Hendaïe, Valor.
- O'meara, Dan (2010), « Chapitre 12. Le constructivisme », in Alex Macleod, et Dan O'meara (dir.), *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, Québec, Athéna, p. 424-479.
- Deudney, Daniel, et Gilford John Ikenberry (1999), « The Nature and Source of Liberal International Order », *Review of International Studies*, vol. 25, n°2, p. 179-196.
- Duclos, Michel (2023), « Préface. Il n'y a pas de retour en arrière », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 9-33.
- Dussouy, Gérard (2007), *Les théories géopolitiques, Traité de Relations internationales (I)*, Paris, Le Harmattan.
- Fitzbay, Simon (2023), « Qu'est-ce que la transdisciplinarité ? Tour d'horizon des différentes perspectives », *Enjeux et société*, vol. 10, n°1, p. 29-49.
- Garcin, Thierry (2024), « “Sud global”, BRICS+ : deux notions vraiment géopolitiques ? », *Les Annales de Population & Avenir*, vol. 52, n°5, p. 2-31.
- Gavin, Francis (2023), « Il faut faire dévier la trajectoire d'escalade avec la Chine », in Duclos, Michel (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 199-212.

- Gopaldas, Ronak (2024), « Le “Sud global” doit prendre sa place à la table des Nations », *Institut d'études de sécurité*. En ligne à [Le « Sud global » doit prendre sa place à la table des Nations | ISS Africa](#), consulté le 28 juin 2024.
- Græger, Nina Bertel Heurlin, Ole Wæver, et Anders Wivel (eds) (2022), *Polarity in International Relations. Governance, Security and Development*, London, Palgrave Macmillan.
- Grovogu, Siba (2011), « A Revolution Nonetheless: The Global South in International Relations », *The Global South*, vol. 5, n°1, p. 175-190.
- Hammouda, Hakim Ben (2024), « Multi-alignement et de-risking. Les réponses du Sud global à la fragmentation du monde », *Notes de l'Ifri*, octobre, p. 1-18.
- Happymon, Jacob (2023), « L'inévitable mutation géopolitique de l'Inde », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 213-226.
- Haug, Sebastian (2021), « A Thirdspace Approach to the “Global South”: Insights from the Margins of a Popular Category », *Third World Quarterly*, vol. 42, n°9, p. 2018-2038.
- Haug, Sebastian, Jacqueline Braveboy-Wagner, et Günther Maihold (2021), « The “Global South” in the Study of World Politics: Examining a Meta Category », *Third World Quarterly*, vol. 42, n°9, p. 1923-1944.
- Heine, Jorge (2023), « Le Sud Global est de retour, et pour de bon », *Politique étrangère*, n°4, p. 11-23.
- Hermet, Guy (1998), « Quel espace de sens pour l'Europe ? », in Zaki Laïdi (dir.), *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 47-92.
- Homolar, Alexandra, et Turner, Oliver (2024), « Narrative alliances : the discursive foundations of international order », *International Affairs*, vol. 100, n°1, p. 203-220.
- Hoffman, Stanley (1985), « L'ordre international », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de Science politique. I. La science politique, sciences sociales, L'ordre politique*, Paris, PUF, p. 665-698.
- Huiyao, Wang (2023), « La Chine, les États-Unis et l'Europe doivent aménager un espace de coopération », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 99-110.
- Ikenberry, Gilford John (2003), « Strategic Reactions to American Preeminence. Great Power Politics in the Age of Unipolarity », *National Intelligence Council Discussion Paper*, juillet, p. 1-24.
- Ikenberry, Gilford John (2011), « The Future of the Liberal World Order: Internationalism After American », *Foreign Affairs*, vol. 90, n°3, p. 56-68.
- Ikenberry, Gilford John (2014), « The Illusion of Geopolitics: The Enduring Power of the Liberal Order », *Foreign Affairs*, vol. 93, n°3, p. 80-90.
- Ikenberry, Gilford John (2016), « Chapter 32. The Rise, Character, and Evolution of International Order », in Orfeo Fioretos, Tulia G. Falletti, et Adam Sheingate (eds.), *The Oxford Handbook of Historical Institutionalism*, Oxford, Oxford University Press. p. 538-552.
- Ikenberry, Gilford John (2020), *A World Safe for Democracy: Liberal Internationalism and the Crises of Global Order*, New Haven and London, Yale University Press.
- Jeangene Vilmer, Jean-Baptiste (2020), *Théories des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Kissinger, Henry (1996), *Diplomatie*, Paris, Fayard.
- Kissinger, Henry (2016), *L'ordre du monde*, Paris, Fayard.
- Kundnani, Hans (2017), « What Is the Liberal International Order? », *German Marshall Fund of the United States/ Policy Essay*, n°17, p. 1-10.
- Laïdi, Zaki (1994), *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard.

- Laidi, Zaki (1998), « Introduction », in Zaki Laidi (dir.), *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 9-44.
- Laidi, Zaki (2008), *La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Lascurettes, Kyle M. (2020), *Orders of Exclusion: Great Powers and the Strategic Sources of Foundational Rules in International Relations*, Oxford, Oxford University Press.
- Lascurettes, Kyle M., et Poznansky, Michael (2021), « International Order in Theory and Practice », in *Oxford Research Encyclopedia of International Studies*, p. 1-29.
- Le Gouriellec, Sonia (2023), « Quel Sud Global ? », *Questions internationales*, vol. 6, n°122, p. 46-49.
- Lorin, Amaury (2022), « La conférence de Bandung (1955) : l'acte de naissance du "tiers-monde" », *Questions internationales*, vol. 5, n°115, p. 118-123.
- Lukyanov, Fyodor A. (2023), « La domination américaine a été trop écrasante », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 309-321.
- Macleod, Alex (2010), « Chapitre 4. Le réalisme classique », in Alex Macleod, et Dan O'meara (dir.), *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, Québec, Athéna, p. 111-163.
- Macleod, Alex (2010), « Chapitre 5. Le néoréalisme », in Alex Macleod, et Dan O'meara (dir.), *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, Québec, Athéna, p. 164-204.
- Macleod, Alex (2010), « Chapitre 6. Le réalisme néoclassique », in Alex Macleod, et Dan O'meara (dir.), *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, Québec, Athéna, p. 205-229.
- Madhav, Ram (2023), « Contre une double hégémonie occidentale et russo-chinoise », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 125-138.
- Mampilly, Zachariah (2025), « What "the Global South" Really Means. A Modern Gloss for Old Divisions », *Foreign Affairs*. En ligne à [What "the Global South" Really Means | ForeignAffairs](#), consulté le 7 avril 2025.
- Maud Quessard, Stéphan Samaran, et Benoît De Tréglodé (2023), « Vers un nouvel ordre international ? », *Revue Défense Nationale*, n° 862, p. 9-13.
- Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China (2025), « Wang Yi sur le renforcement du Sud global : La dynamique des transformations vient du Sud ». En ligne à [Wang Yi sur le renforcement du Sud global : La dynamique des transformations vient du Sud](#), consulté le 8 mars 2025.
- Moreau Defarges, Philippe (1998), *L'ordre mondial*, Paris, Armand Colin.
- Mvengou Cruzmerino, Martine Colette (2018), « Le phénomène interrégional dans le Global South: quel cadre conceptuel pour une réalité empirique plurielle ? Le cas du dialogue afro-sud-américain », *CEFIR Working Paper*, n°4, p. 1-16.
- Nabli, Bélig (2017). *L'État : Droit et Politique*, Paris, Armand Colin.
- Niquet, Valérie (2024), « Le Sud global : entre défis et volonté d'engagement », *Fondation pour la recherche stratégique*, note n°06, p. 1-5.
- Omimami, Carlos (2024), « Le Sud global peut agir comme constructeur d'un ordre international plus équilibré », *Le Monde*. En ligne à [« Le Sud global peut agir comme constructeur d'un ordre international plus équilibré »](#), consulté le 17 mars 2024.
- Paulet, Arnaud (2025), « Le "Sud Global" : une remise en cause de la gouvernance mondiale », *L'éléphant. La revue de culture générale*. En ligne à [Le Sud global bouscule la gouvernance mondiale - l'éléphant](#), consulté le 7 février 2025.
- Peters, Michael A. (2022), « The emerging multipolar world order : A preliminary analysis », *Educational Philosophy and Theory*, vol. 55, n°14, p. 1653-1663.

- Phillips, Andrew, et Christian Reus-Smit (2020), *Culture and Order in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Polet, François (2023), « Du “Sud” au “Sud global” », *Démocratie*, n°11, p. 10-12.
- Pouliot, Vincent (2017), *L'ordre hiérarchique international*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Ramel, Frédéric (2024), *L'espace mondial*, Paris, Sciences Po.
- Reus-Smit, C. et Ayşe, Zarakol (2023), « Polymorphic justice and the crisis of international order », *International Affairs*, vol. 99, n°1, p. 1-22.
- Roche, Jean-Jacques (2001), *Théorie des Relations internationales*, Paris, Montchrestien.
- Rosière, Stéphane (2001), « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », *L'information géographique*, vol. 65, n°1, p. 33-42.
- Saint Augustin (1997), *I^{ère} Série : Opuscules. Dialogues philosophiques. L'ordre*, Paris, Institut d'études augustiniennes. Traduit par Jean Doignon.
- Salzman, Rachel S. (2019), *Russia, BRICS, and the disruption of global order*, Washington DC, Georgetown University Press.
- Santander, Sébastien (2025), *Dynamiques des relations internationales. Acteurs, enjeux et perspectives*, Liège, Presses Universitaires de Liège.
- Santander, Sébastien (dir.) (2009), *L'émergence de nouvelles puissances. Vers un système multipolaire ?*, Paris, Ellipse.
- Sassen, Saskia (2009), *La globalisation*, Paris, Gallimard.
- Sauvy, Alfred (1952), « Trois Mondes, une planète », *L'Observateur*, 14 août, p. 5.
- Sauvy, Alfred (1986), « Trois Mondes, une planète », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°12, p. 81-83.
- Schweller, Randall L. (2001), « The Problem of International Order Revisited: A Review Essay », *International Security*, vol. 26, n°1, p. 161-186.
- Seignobos, Charles (2014), *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Lyon, ENS Éditions.
- Sidani, Soraya (2014), *Intégration et déviance au sein du système international*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Slobodian, Quinn (2022), *Les globalistes. Une histoire intellectuelle du néolibéralisme*, Paris, Seuil.
- Stephens, Philip (2023), « L'hégémonie de l'Occident arrive à son terme », in Michel Duclos (dir.), *Guerre en Ukraine et nouvel ordre du monde*, Paris, L'Observatoire, p. 293-307.
- Sud, Nikita, et Diego Sánchez-Ancochea (2022), « Southern Discomfort: Interrogating the Category of the Global South », *Development and Change. Forum 2022*, vol. 53, n°6, p. 1123-1150.
- Tertrais, Bruno (2023), *La guerre des mondes. Le retour de la géopolitique et le choc des empires*, Paris, L'Observatoire.
- Thompson, Hélène (2022), *Disorder: Hard Times in the 21st Century*, Oxford, Oxford University Press.
- Todd, Emmanuel (2024), *La défaite de l'occident*, Paris, Gallimard.
- Wadephul, Johann David (2022), « The War against Ukraine and the World Order », *Horizons: Journal of International Relations and Sustainable Development*, n°21, p. 106-115.
- Waltz, Kenneth (1979), *Theory of International Politics*, Boston, McGraw-Hill.
- Wohlforth, William C. (2022), « Polarity and International Order: Past and Future », in Nina Græger, Bertel Heurlin, Ole Wæver, et Anders Wivel (eds), *Polarity in International Relations. Governance, Security and Development*, London, Palgrave Macmillan, p. 411-424.
- Zacharie, Arnaud (2013), *Mondialisation : qui gagne et qui perd. Essai sur l'économie politique du développement*, Bruxelles, Le Bord de l'eau.

- Zarakol, Ayşe (2024), « Rethinking International Order ». *Ethics & International Affairs*, vol. 38, n°2, p. 200-208.
- Zartman, I. William (2019), « Fragmented Conflict: Handling the Current World Disorder », *Global Policy*, vol. n°10, p. 6-13.
- Zhou, Guiyin (2024), « Rise of Global South and changes in contemporary international order », *China Int Strategy Rev*, vol. 6, p. 58-77.

Notice biographique

BISSUE BI-NZE Archange est docteur en sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (UCL), collaborateur scientifique à l'Institut des sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE) et chercheur associé au Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI). Il est membre de plusieurs communautés savantes, entre autres : l'Association belge de science politique (ABSP), l'Association québécoise de droit international (AQDI), l'Association Québécoise de Droit Constitutionnel (AQDC) ; le Groupe d'Experts en Relations internationales de l'Afrique Centrale (GERIAC). Sa publication la plus récente s'intitule : « L'unité africaine au concret : un idéal politique, une utopie réaliste », *Revue Béninoise de Science Po (RBSP)*, vol. 05, n°1, 2026b, p. 1-41.

ORCID: <https://orcid.org/0000-0001-6575-3343>

This is an open-access article licensed under the terms of a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](#), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.



Copyright 2026 © APÉSA